

BILAN D'ACTIVITE 2023 DU COMITE D'ETHIQUE DU GROUPE CANAL+

chargé de veiller à l'honnêteté, à l'indépendance
et au pluralisme de l'information et des programmes.

Le présent bilan annuel d'activité est établi conformément à l'article 30.8 de la loi du 24 novembre 2016. Il rend compte d'une activité multiforme du Comité d'éthique que l'on peut classer en :

Avis sur auto-saisine

Réunions statutaires avec les dirigeants du groupe

Relations avec l'ARCOM

Relations avec les parlementaires

Sujets auxquels il faut ajouter, cette année, la préparation du programme 2024

Les avis.

L'année 2023 a commencé, pour le comité, par une visio réunion le mardi 31 janvier de ses six membres, destinée à fixer sa position et rédiger un avis sur l'affaire intéressant la chaîne C8, lors de son émission « *Touche pas à mon poste* », diffusée le 10 novembre 2022 au cours de laquelle une vive altercation avait opposé son animateur, M. Hanouna à l'un de ses invités, le député Louis Boyard. Le comité s'était alors auto saisi de ce dossier.

L'avis du Comité, transmis au Président de l'ARCOM reconnaissait un manquement à l'éthique de la chaîne.

Cependant, après avoir pris connaissance d'éléments complémentaires dans cette affaire le comité a souhaité rencontrer le président du comité de surveillance, Monsieur Jean Christophe Thiéry. Rencontre qui s'est déroulée en visio conférence le mercredi 15 février. Au terme de cette réunion le comité a jugé opportun de transmettre à l'ARCOM un avis complémentaire.

À la suite de la sanction prononcée par l'ARCOM, de 3,5 millions d'euros, le comité a tenu une nouvelle visio réunion pour analyser les termes de cette décision. Le Comité a estimé que le montant de la sanction lui paraissait élevé par rapport au contexte particulier de cette émission ce soir-là. Non sans regretter, bien entendu, la teneur des propos qui y furent tenus. Cette réunion s'est tenue le 3 mars 2023.

Les réunions avec la direction du groupe.

Comme l'exige la loi du 24 novembre 2016, le groupe Canal + est tenu d'organiser deux réunions annuelles avec l'ensemble des membres du comité.

Ces deux réunions ont bien eu lieu.

La première s'est tenue le 5 juillet en présence de messieurs Maxime Saada, Jean Christophe Thiéry, de madame Laetitia Ménasé et de messieurs Gérald Brice Viret et Christophe Roy.

La seconde s'est tenue le 30 novembre en présence des mêmes personnalités.

Dans les deux cas ces réunions ont permis aux membres du comité d'actualiser leurs connaissances sur la situation du groupe, ses progrès enregistrés et ses perspectives notamment à l'international.

Ces réunions sont également un lieu d'échange sur des sujets de la compétence directe du comité : respect des temps de parole, maîtrise de l'antenne, respect de la charte déontologique. Les réponses apportées aux membres du comité ont toujours été claires et étayées.

Les relations avec l'ARCOM.

Pour le comité ces relations sont essentielles. Le comité du groupe Canal+, comme semble-t-il beaucoup d'autres, est en recherche d'une identité spécifique par rapport à l'ARCOM. Ce sujet avait fait l'objet d'un long entretien entre monsieur Roch Olivier Maistre, Président de l'Autorité de régulation et l'ensemble des membres du comité au cours de l'année 2022. Conclusion avait alors été tirée de la nécessité d'organiser une rencontre de tous les comités spécifiques de l'audiovisuel sous l'égide de l'ARCOM. Cette réunion s'est tenue au siège de l'ARCOM, le mardi 12 décembre. Quatre membres du comité y ont participé. A l'instar des autres comités représentés celui de Canal+ a fait part de sa difficulté à « exister » et à se faire entendre.

Observation a été faite par notre comité de ce que le groupe Canal+ semblait faire l'objet d'une « attention » particulière du régulateur avec le prononcé d'une mise en garde, trois mises en demeure et cinq sanctions pour la seule année 2013. Entre le groupe Canal+ dont le comité doit demeurer indépendant et l'ARCOM régulateur décisionnaire et détenteur du pouvoir de sanction, la place du comité d'éthique est à repenser, certes dans l'esprit de la loi, mais désormais avec une expérience de cinq ans d'exercice autorisant le comité à apporter des propositions d'évolution.

A la demande de notre Comité, monsieur le Président de l'ARCOM a bien voulu accepter le principe d'une conférence annuelle ou biannuelle de tous les comités afin de favoriser un échange aussi fructueux que celui de cette première réunion.

Les relations avec les parlementaires.

Le comité a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire « *sur le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national la télévision numérique terrestre* ». Cette audition a eu lieu le jeudi 18 janvier 2024, à l'Assemblée nationale. Après un propos liminaire qui a permis de présenter et détailler les rôles, missions, difficultés et projets, du comité, réponses ont été apportées aux questions du rapporteur puis des parlementaires présents et ce, dans un climat de totale transparence. D'ailleurs l'audition se déroulait, comme l'exige toute commission d'enquête parlementaire, sous serment.

A la question « *quelle préconisation auriez-vous à faire à la commission d'enquête* », le comité a répondu :

« *envisager une révision de la loi fondatrice des comités afin de mieux établir les contours*

de son rôle

- envisager d'accorder aux comités d'éthique certains moyens humains et/ou matériels qui font actuellement défaut, Il s'agirait bien évidemment de moyens limités « .

La préparation de l'activité 2024.

Dès l'automne 2023, le comité a esquissé auprès des responsables du groupe son souhait d'organiser une série de rencontres avec les différents « métiers » de Canal+, notamment dans le double but de mieux appréhender la réalité de chacun de ces métiers et d'observer combien les notions de déontologie et d'éthique sont prégnantes dans les équipes du groupe.

Le comité entend participer à l'élaboration des programmes des Conférences annuelles ou bi annuelles des comités d'éthique par lesquelles un travail de réflexion sur les rôles de ceux-ci pourra être initié.

En conclusion

Le comité d'éthique ambitionne de devenir un comité de référence par sa réflexion, sa réactivité et ses propositions.

Il tient à remercier monsieur le Président de l'ARCOM et ses collaboratrices et collaborateurs pour leur écoute permanente et bienveillante à ses sollicitations.

Il remercie également l'équipe dirigeante du groupe Canal + et les collaboratrices et collaborateurs pour le climat de confiance et d'indépendance qu'ils impulsent dans les relations avec le comité

La composition du comité à fin 2023 :

Sabine Bourgey
Brice Charles
Alain Fouché
Jacqueline Franjou
Christian Kert
Richard Michel

Paris le 14 février 2024